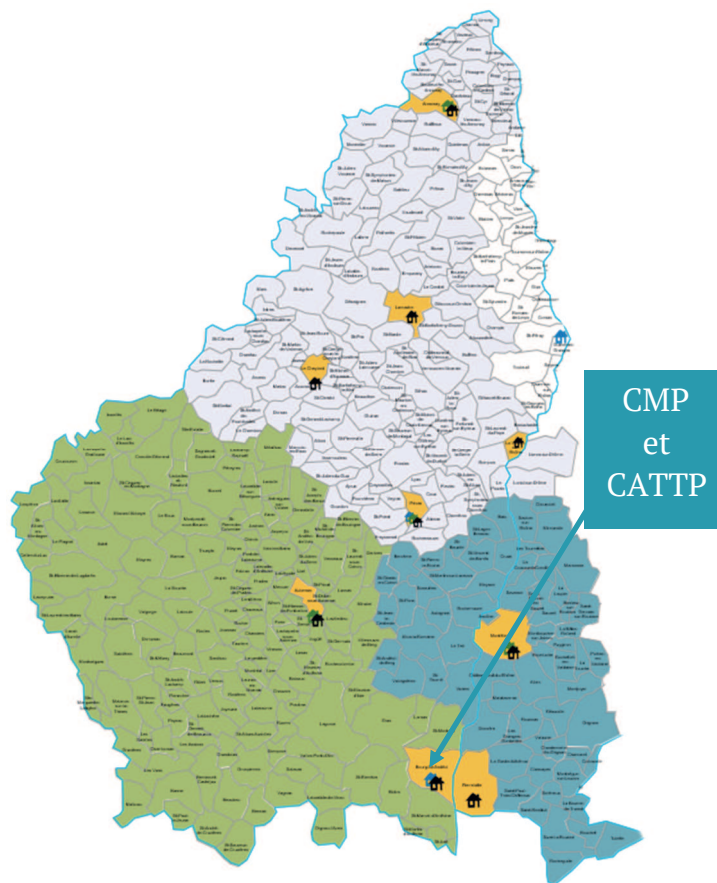


**Jours et horaires d'ouverture du
CMP et du CATTP Le Fil de Soi
à Bourg-Saint-Andéol :**



- du lundi au vendredi :
de 8 h à 12 h,
et de 13 h à 17 h.

SANDOC25.MQR006 - version 8-05/06/2025



CMP
et
CATTP

Centre Médico-Psychologique
Centre d'Accueil Thérapeutique
à Temps Partiel « le Fil de Soi »
496 avenue Jean Moulin
07700 BOURG-SAINT-ANDEOL
Tél. : 04 75 54 78 44
www.ahsm.fr

Association hospitalière Sainte-Marie

**Centre Médico-
Psychologique
et
CATTP
Le Fil de Soi
pour enfants et
adolescents
Bourg-St-Andéol**



Médecin-chef intersecteur de
pédopsychiatrie Sud :
Dr Agnès OESLNER

Centre Médico-Psychologique (CMP) :

Médecin référent :
Dr Jean-Baptiste ORLER
(médecin intérimaire)

Cadre de santé :
Corinne POLGE

Psychologues :
Sonia HIDALGO
Lorine WILZIUS

Psychomotriciennes :
Laetitia BARSOTTI
Agathe COURBARD

Infirmières :
Elodie BAUTIAS
Meghann HOCQUET

Secrétaires médicales :
Chrystel MARTIN
Karine JOFFRE

Le C.M.P. de Bourg-Saint-Andéol est situé à côté du CATTP. Il accueille les enfants et adolescents du Sud Ardèche jusqu'à 16 ans pour des soins en consultations individuelles ou groupales sur rendez-vous.

Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel « le Fil de Soi » (CATTP) :

Médecin référent :
Dr Jean-Baptiste ORLER
(médecin intérimaire)

Cadre de santé :
Corinne POLGE

Psychomotriciennes :
Laetitia BARSOTTI
Agathe COURBARD

Infirmiers :
Anne CHARMASSON-RAOUX
Elodie FERRARESI
Véronique HARIZI
Myriam PARROT
Eric SERRE

Secrétaires médicales :
Chrystel MARTIN
Karine JOFFRE

Le CATTP Le Fil de Soi accueille des enfants de L'Ardèche et de la Drôme qui présentent des troubles de la structuration de la personnalité ou des troubles relationnels ou du comportement, pour lesquels des soins ambulatoires s'avèrent insuffisants.

L'admission se fait après rencontre de l'enfant et de sa famille avec le médecin responsable de l'unité de soins.

Pour chaque enfant, un projet de soins individualisé, pluridisciplinaire et séquentiel est proposé.

Ce projet de soins peut recouvrir des prises en charges individuelles ou groupales, des soutiens en psychothérapie et en psychomotricité.

Informatique et liberté :

- Certaines données médicales et administratives, recueillies dans le cadre de la prise en charge des patients, font l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions fixées par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Ces données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale. Elles sont protégées par le secret médical ;
- Les personnes prises en charge peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification auprès du médecin responsable de l'information médicale, directement ou par l'intermédiaire du praticien responsable de la structure médicale dans laquelle ils ont reçu les soins ;
- Les personnes prises en charge ont le droit de s'opposer pour des raisons légitimes au recueil et au traitement des données nominatives les concernant, dans les conditions fixées à l'article 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.